



## Accident du ROLLADEN SCHNEIDER - LS8 - A immatriculé HB-3297

survenu le 16 juillet 2019  
à Thorame-Basse (04)

<sup>(1)</sup> Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

<b>Heure</b>	Vers 15 h 35 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Club
<b>Nature du vol</b>	Vol local
<b>Personne à bord</b>	Pilote
<b>Conséquences et dommages</b>	Pilote blessé, planeur légèrement endommagé

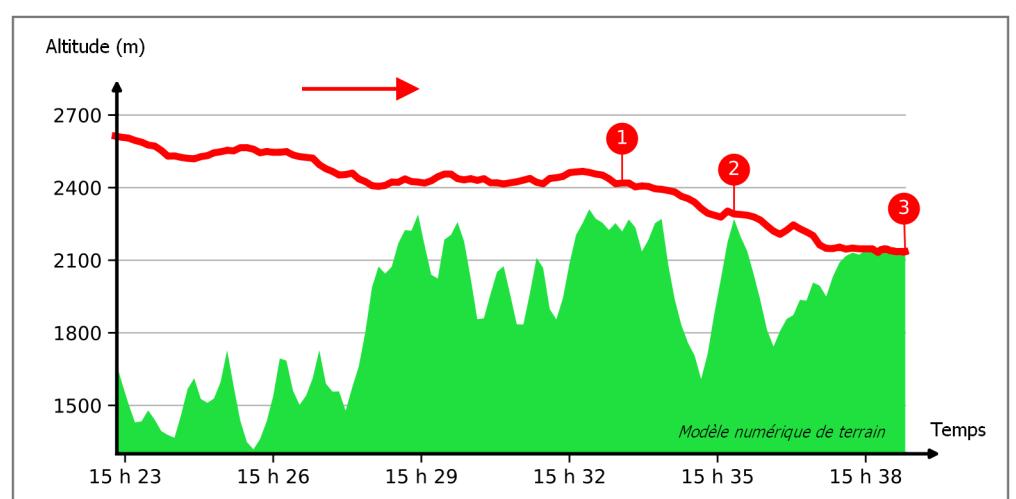
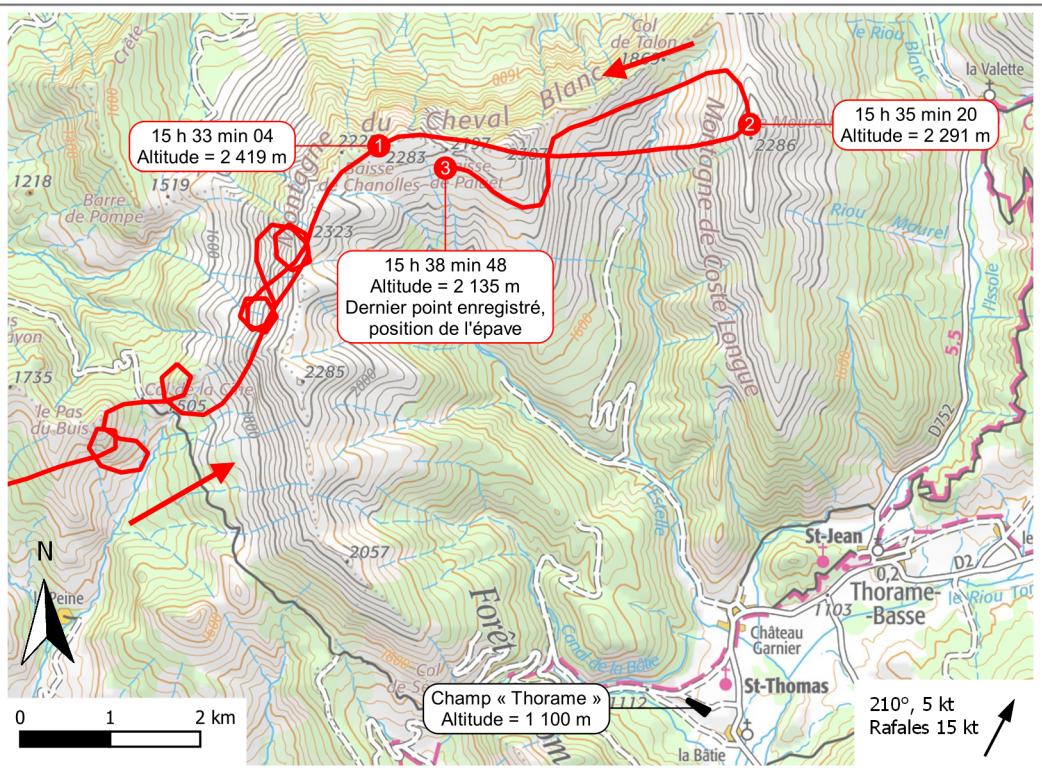
### Atterrissage forcé sur le flanc d'une montagne

#### 1 - DÉROULEMENT DU VOL

*Note : Les informations suivantes sont principalement issues du témoignage du pilote ainsi que des données du FLARM du planeur.*

Le pilote décolle en remorqué vers 13 h de l'aérodrome de Vinon (83). Il se dirige vers l'aérodrome de Puimoisson (04), Digne-les-Bains (04) puis la montagne du Blayeul et enfin vers la montagne du Cheval Blanc qu'il atteint vers 15 h 28 à environ 2 400 m d'altitude.

Après avoir exploité des ascendances, il chemine au-dessus de la crête de la montagne du Cheval Blanc en direction du nord puis se dirige vers le sommet de la montagne de Coste Longue **②**, où il fait demi-tour, à une altitude d'environ 2 300 m. Il longe alors la crête sur le versant sud de la montagne du Cheval Blanc en direction de l'ouest. Le planeur perd de l'altitude alors que le relief s'élève. Le pilote contourne un sommet. Le planeur passe alors sous la crête. Le pilote effectue un atterrissage forcé sur le flanc du relief **③** à une altitude de 2 135 m.



— Fin de la trajectoire du HB-3297 extraite du calculateur LX8080 à partir de 15 h 23

*Les temps sont indiqués en heure locale*

BEA

Figure 1 : trajectographie

## 2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 2.1 Renseignements météorologiques

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident par Météo-France étaient les suivantes : vent du 210° pour 5 kt, avec des rafales à 15kt, visibilité supérieure à 10 km, quelques cumulus peu développés dont la base se situait à une altitude de 3 000 m, turbulence modérée à assez forte.

## 2.2 Site de l'accident

Le planeur est situé sur le versant sud de la montagne du Cheval Blanc, environ 60 m sous la Basse de Paluet, située à 2 197 m d'altitude. Il est orienté au cap nord-ouest.



Figure 2 : photo du site

<sup>(2)</sup> Global Navigation Satellite System (Système de positionnement par satellites associant différents systèmes à couverture mondiale dont le système GPS américain fait partie).

## 2.3 Exploitation des données enregistrées

Le planeur était équipé d'un calculateur LX8080 intégrant un module FLARM qui enregistre les traces GNSS<sup>(2)</sup>. Les données issues de l'exploitation du calculateur ont permis de reconstituer la trajectoire en figure 1.

## 2.4 Champ vachable « Thorame »

Le champ vachable « *Thorame* » répertorié dans le guide des aires de sécurité dans les Alpes se trouve dans la vallée située au sud de la montagne du Cheval Blanc, à environ six kilomètres du site de l'accident (voir figure 1).

## 2.5 Renseignements sur le pilote

Le pilote, titulaire d'une licence de pilote de planeur délivrée par les autorités suisses, totalisait 860 heures de vol, dont moins de 200 h sur type. Depuis 2009, il effectuait régulièrement des stages sur l'aérodrome de Vinon, organisés par son club basé en Suisse. Le stage auquel il participait avait commencé le 12 juillet.

<sup>(3)</sup> Compte tenu de l'état de santé du pilote, il n'a pas été possible d'obtenir un témoignage dans les jours suivant l'accident. Le pilote a fourni ultérieurement un compte-rendu mais n'a pas souhaité répondre aux questions des enquêteurs.

## 2.6 Compte-rendu du pilote<sup>(3)</sup>

Le pilote avait suivi le matin le briefing effectué par le chef pilote de Vinon. Il indique qu'après avoir survolé la montagne du Cheval Blanc, il a fait demi-tour et que le planeur a alors subitement perdu de l'altitude. Il affirme qu'il n'était pas possible d'effectuer un virage en direction de la vallée en raison du risque de décrochage et qu'il a été contraint d'atterrir sur le flanc de la montagne. Il connaissait le champ vachable « *Thorame* ».

## 3 - CONCLUSIONS

*Les conclusions sont uniquement établies à partir des informations dont le BEA a eu connaissance au cours de l'enquête. Elles ne visent nullement à la détermination de fautes ou de responsabilités.*

Le pilote cheminait le long de la crête sur le versant sud de la montagne du Cheval Blanc en direction de l'ouest. Il a contourné un sommet culminant à 2 307 m se trouvant sur sa trajectoire. À l'issue de ce contournement, le planeur était sous le niveau de la crête à une faible hauteur au-dessus de la pente. Le pilote a néanmoins poursuivi en direction de la Baisse de Paluet. Lorsqu'il s'est rendu compte qu'il ne pourrait pas franchir le relief devant lui, il a estimé qu'il ne pouvait plus virer en direction de la vallée en toute sécurité et a effectué un atterrissage forcé sur le flanc de la montagne.

La décision du pilote de poursuivre le vol dans des conditions peu favorables l'a contraint à atterrir sur une surface non appropriée.